



Académie des Sports de Glace Dijon Bourgogne
1 Boulevard TRIMOLET - Patinoire Municipale -
21000 DIJON

NOM _____

Prénom _____

Groupe EdG _____ Perfect seul

Location de Patins oui non

N° Patins _____

Dossier saisi le _____

P M

(Cadre réservé à l'ASGDB)

Section PERFECTIONNEMENT : Saison 2021-2022

Constitution d'un dossier : DEMANDE DE LICENCE

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte, en conséquence, l'accès à la glace ne sera pas possible.

DOCUMENTS nécessaires complétés et signés

- Le formulaire DEMANDE DE LICENCE
 - Le REGLEMENT INTERIEUR (1 exemplaire est à conserver par le licencié)
 - Le formulaire DROIT A L'IMAGE
 - Obligatoire pour accéder à la patinoire**
 - Le QUESTIONNAIRE DE SANTE 2021-2022
- Si une case OUI est remplie dans le QUESTIONNAIRE DE SANTE 2021-2022, un CERTIFICAT MEDICAL daté de moins de 3 mois précisant l'absence de contre-indication à la pratique d'un sport de glace, sera nécessaire.

COTISATIONS : la cotisation s'entend licence FFSG incluse (assurance comprise) ;

Le paiement en 3 fois est accepté

- 180 € pour 1 licencié (80+50€+50€) _____
- 323 € pour 2 licenciés (123€+100€+100€) _____
- 446 € pour 3 licenciés (160€+143€+143€) _____

FORFAITS mensuels :

PERFECTIONNEMENT créneau pleine piste 45mn (8 mois) = 120 € _____

ou Forfaits mensuels 8 x 15 € _____

RAPPEL IMPORTANT concernant l'encaissement des cotisations et des forfaits

Afin d'améliorer la gestion des comptes du club, **TOUS LES REGLEMENTS DEVRONT ETRE VERSES POUR TOUTE L'ANNEE SPORTIVE LE JOUR DE L'INSCRIPTION**

L'encaissement des chèques bancaires émis à l'ordre de l'ASGDG se fera entre le 24 et le 28 de chaque mois.

Un prélèvement automatique peut également être mis en place si vous le souhaitez, merci d'en faire la demande par mail à l'ASGDB (asgdb@bbox.fr)

L'association est agréée Coupons Sports - Chèques Vacances ANCV – Pass'Sport

Médecin du club : Dr SERVER

Adresse : Point Médical, Rond-Point de la Nation, 21000 Dijon - Tel. 03 80 78 83 48

Le Bureau Directeur